



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 63797

Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la diminution drastique depuis quatre ans du nombre de places offertes aux candidats aux concours d'entrée dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie fixé chaque année par arrêté ministériel. Les conséquences de cette réduction sont de deux ordres : les établissements de formation voient leurs charges de fonctionnement considérablement alourdies, le nombre de professeurs restant le même alors que le nombre d'élèves diminue. D'autre part, cette situation engendre une pénurie de masseurs-kinésithérapeutes alors que la demande de soins augmente. Face à cette pénurie, les masseurs-kinésithérapeutes, qui rencontrent de plus en plus de difficultés à employer des assistants pour se faire épauler, se voient dès lors contraints de dépasser leur quota annuel d'actes et s'en trouvent par conséquent injustement sanctionnés. Considérant la dégradation constante des conditions de travail de la profession à laquelle les quotas draconiens participent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle mesure il compte prendre pour faciliter l'accès à la formation et l'exercice de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mignon](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63797

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3943